

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD
COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 avril, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Paul QUILICHINI.

<p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 15</p>	<p>Etaient présents : ANTONETTI Jean-Pierre, BAGGIONI Lionnel, BARTOLI Catherine, CASTELLANI Jacqueline, CHIESI Jean-Luc, GIUDICELLI Paul, GIUSEPPI Eugénie, MANICCIA Christophe, QUILICHINI Céline, QUILICHINI Paul</p> <p>Etaient absents :</p> <p>Etaient représentés : CESARI Jacques, LESAGE Anne-Lise, LOTTIN Elodie, SAMPIERI Jean-Pierre, WIRTZ Sylvie</p> <p>Secrétaire de séance : GIUSEPPI Eugénie</p> <p>Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.</p>
--	--

Objet : Attribution d'une subvention à l'association « Mission Locale » pour l'année 2026

Le Maire rapporte au Conseil Municipal,

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la municipalité attribue des subventions de manière discrétionnaire pour soutenir l'action des associations.

Sous l'autorité du Maire, et suite à la commission d'attribution qui s'est tenue le mercredi 22 avril 2026, les élus, après avoir consulté les dossiers de demande de subvention, décident de soutenir les associations locales. Des participations financières allouées permettront aux associations d'œuvrer à la vie de la commune et de continuer leur engagement au service des usagers.

La vie associative dans toute sa diversité est fortement développée à Pianottoli-Caldarello. Grâce à l'engagement des bénévoles, les associations sont un moteur fondamental de la vie locale.

Le Maire expose à l'assemblée la demande reçue par l'association « Mission Locale » pour l'exercice budgétaire 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,


DÉCIDE

ARTICLE 1 : Approuver le versement d'une subvention tel que listé ci-dessous :

Nom de l'association	Numéro RNA	Montant attribué
Mission Locale	W2A4000555	1 320 €

ARTICLE 2 : Préciser que ce versement sera pris en charge grâce aux crédits inscrits au BP 2025 au 6574.

Voix POUR	15
Voix CONTRE	
ABSTENTION	
NON-PARTICIPATION	

<p>Affichée et transmise en Préfecture le :</p> <p>06/05/2026</p>	<p>Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 30 avril 2026, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06/05/2026</p> <p>Le Maire Paul QUILICHINI</p> 
---	---